

académie  
Rennes



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

DIVE 2  
Division de la vie  
Des établissements

Rennes, le 16 juillet 2018

Le Recteur

à

Monsieur le Président  
de l'association  
Radio Laser  
Rue du Commandant Charcot  
35580 Guichen

Dossier suivi par  
Vincent Roux  
Gérald Moënner

Téléphone  
02 23 21 77 65  
02 23 21 77 74

Télécopie  
02 23 21 74 89

Ce.dive-rectorat@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 Rennes  
cedex 7

Site internet  
www.ac-rennes.fr

N/Réf :DIVE2/VR/GM

Objet : Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

Après avoir examiné votre dossier et avoir pris l'avis du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, réuni le 2 juillet 2018, j'ai décidé de renouveler votre agrément prévu par les articles D551-1 à D551-6 du Code de l'Education.

Cet agrément vous est octroyé pour une durée de cinq ans, sous réserve de produire chaque année le bilan de vos activités et notamment celles tournées vers le milieu scolaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Armande LE PELLEC MULLER